NATIONS UNIES

CONSEIL DE SECURITE





s/2934 24 février 1953 FRANCAIS '

ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT ADRESSE PAK LE SECRETAIRE GEMERAL AU PRESIDENT DU COMSEIL DE SECURITE, CONCERNANT LES POUVOIRS DU REPRESENTANT SUPPLEANT DU DAMEMARK

En application de l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a l'honneur de porter à votre connaissance qu'il a reçu du Ministre des affaires étrangères du Danemark une lettre en date du 19 février 1953, désignant M. Birger Dons Moller comme représentant suppléant du Danemark auprès du Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, cette lettre constitue des pouvoirs suffisants.

